



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-66 : MOTION DE SAISINE DU GOUVERNEMENT FACE A L'ENVOLEE DU PRIX DES CARBURANTS – PROTEGER LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS ET SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la hausse des prix des carburants suscite de fortes préoccupations quant à ses conséquences sur le quotidien des habitants, des agents de la fonction publique ainsi que sur l'ensemble du tissu économique local.

Cette augmentation intervient dans un contexte où les ménages doivent déjà faire face à l'évolution du coût de la vie, notamment concernant l'énergie, l'alimentation et le logement.

Situation des agents publics

Les agents de la fonction publique peuvent être particulièrement exposés à cette situation. Nombre d'entre eux sont contraints d'utiliser quotidiennement leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, parfois sur plusieurs sites, ou pour assurer leurs missions auprès de la population.

L'augmentation du prix des carburants constitue ainsi une dépense contrainte susceptible de peser directement sur leur pouvoir d'achat.

Le coût des trajets domicile-travail peut représenter une charge importante pour les agents concernés et s'ajoute aux autres dépenses courantes supportées par les ménages.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Wizernes souhaite appeler l'attention de l'État sur la nécessité d'apporter une réponse adaptée et de prendre en considération le coût des déplacements nécessaires à l'exercice des missions de service public.

Il demande notamment que puisse être étudiée la mise en place d'un dispositif financier temporaire permettant de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics concernés, tout en prévoyant une compensation adaptée pour les collectivités territoriales afin que celles-ci n'aient pas à supporter seules le coût de telles mesures.

Conséquences sur l'économie locale

Au-delà de la situation des agents publics, la hausse du prix des carburants est également susceptible de fragiliser le tissu économique local.

Les TPE, PME, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, agriculteurs et entreprises de proximité sont directement concernés par l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement.

Pour de nombreux professionnels, notamment dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des services à domicile, de la livraison, de la maintenance, du dépannage ou encore des professions de santé, les déplacements constituent une composante indispensable de leur activité.

L'augmentation du prix des carburants s'ajoute aux autres charges supportées par les entreprises et peut exercer une pression supplémentaire sur leurs marges et leur trésorerie.

Ces entreprises ne disposent pas nécessairement de la possibilité de répercuter intégralement ces surcoûts sur leurs clients. Elles peuvent ainsi être conduites à réduire leurs marges, augmenter leurs tarifs, limiter certains déplacements ou investissements et, pour les structures les plus fragiles, rencontrer des difficultés mettant en cause la pérennité de leur activité.

Cette situation est susceptible d'avoir des conséquences sur l'emploi local, le commerce de proximité, l'artisanat et plus largement sur l'attractivité économique du territoire.

Le territoire audomarois ayant par ailleurs été confronté aux difficultés rencontrées par plusieurs entreprises importantes, notamment RDM, Arc et Wizpaper, la préservation de l'activité économique et de l'emploi local constitue un enjeu majeur.

Face à cette situation, le Conseil municipal de Wizernes souhaite appeler le Gouvernement à examiner la mise en place de mesures d'urgence en faveur des entreprises particulièrement exposées à la hausse du prix des carburants, et notamment

des TPE, PME, artisans, commerçants et travailleurs indépendants dont l'activité nécessite une utilisation importante de véhicules.

Il souhaite également que soient étudiés des mécanismes permettant de limiter les conséquences de fluctuations importantes des prix des carburants sur les professionnels les plus exposés, notamment au moyen de mesures fiscales, sociales ou financières temporaires destinées à préserver leur trésorerie, leur capacité d'investissement et leurs emplois.

En conséquence, le Conseil municipal décide de :

- **ADOPTER** la présente motion de saisine du Gouvernement face à la hausse du prix des carburants ;
- **DEMANDER AU GOUVERNEMENT** la mise en place d'un plan d'urgence et de soutien en faveur du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique et des salariés particulièrement exposés aux dépenses de carburant, ainsi qu'en faveur du tissu économique local, notamment des TPE, PME, artisans, commerçants et travailleurs indépendants ;
- **DEMANDER AU GOUVERNEMENT** que les éventuelles mesures financières concernant les agents territoriaux soient accompagnées d'une compensation adaptée de l'État afin de ne pas faire peser leur financement sur les seules collectivités territoriales ;
- **APPELER LE GOUVERNEMENT** à la restauration d'un dispositif de type « filet de sécurité » ;
- **DEMANDER** que soient étudiées des mesures fiscales, sociales ou financières temporaires permettant de limiter les conséquences de la hausse des prix des carburants sur les professionnels les plus exposés et de préserver leur trésorerie, leur capacité d'investissement et leurs emplois ;
- **DECIDER** de transmettre la présente motion au Premier ministre ainsi qu'aux ministres compétents en matière d'économie, de finances, de comptes publics et de fonction publique ;
- **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE**, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Dominique LANOY

